



TRAITÉ RELATIF À LA RECONNAISSANCE MUTUELLE AUTOMATIQUE DES DIPLÔMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ENTRE LES PAYS DU BENELUX ET LES ÉTATS BALTES



Contexte :

- Les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) et les États baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) ont officiellement lancé le Traité de reconnaissance mutuelle automatique des niveaux de diplômes de l'enseignement supérieur en 2021.
- Ce Traité fait suite à la reconnaissance automatique des diplômes de bachelor et de master déjà existante en 2015, étendue aux « associate degrees » et aux doctorats en 2018 dans les pays du Benelux. Les États baltes avaient également reconnu mutuellement leurs diplômes.

Objectif du Traité :

- Le Traité vise à garantir que les degrés de l'enseignement supérieur (bachelor, master, PhD, etc...) obtenus dans un des pays signataires soient automatiquement reconnus dans les autres pays participants.
- Les jeunes diplômés ne doivent ainsi plus passer par de longues procédures administratives de reconnaissance, ce qui évite des coûts et des incertitudes quant à la validité effective de leur diplôme dans les autres parties du Traité.

Avantages pour les jeunes diplômés :

- Simplification administrative immédiate pour les titulaires de diplômes couverts par le Traité.
- Suppression des obstacles aux études ou au travail dans un autre pays signataire du Traité.
- Meilleure comparabilité des niveaux d'études, ce qui facilite la recherche d'emploi.

Pionniers européens :

- Les pays Benelux et les États baltes forment aujourd'hui la seule région de l'Espace européen de l'enseignement supérieur au sein de laquelle les niveaux de diplôme sont automatiquement reconnus.
- Leur ambition est d'encourager d'autres pays européens à suivre la même voie.

Possibilités futures :

- Le Traité est explicitement ouvert à l'adhésion d'autres pays de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, à condition qu'ils satisfassent aux exigences de qualité pour la reconnaissance mutuelle automatique et générale des niveaux de diplômes. Des discussions exploratoires sont actuellement en cours avec plusieurs autres pays européens en vue d'une éventuelle adhésion au Traité.

Pour plus d'information
www.benelux.int

NL



FR



Benelux

SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL